

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
13966

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 FEVRIER 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune de Bouc-Bel-Air - Contrat départemental de développement et
d'aménagement 2017/2019 - Tranche 2019.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Bouc-Bel-Air pour la tranche 2019 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2018, mais sans incidence financière sur l'économie générale du contrat.

▪ **EXTENSION DE L'ÉCOLE DES PINS**

La commune souhaite construire, dans l'école des Pins, un bâtiment répondant aux normes HQE, comportant 3 nouvelles classes afin de remplacer les deux classes abritées par un préfabriqué qui n'est aujourd'hui plus fonctionnel et ainsi augmenter la capacité d'accueil des jeunes administrés. Ce nouveau bâtiment sera ainsi constitué d'un hall d'accueil des élèves, de vestiaires individuels, d'une vasque centrale et de trois classes d'une capacité de 30 élèves chacune.

Le coût global de l'opération prévue sur la période 2018/2019 est estimé à 740 000 € HT dont 260 000 € HT pour la tranche 2019.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 48 000 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 444 000 € dont 156 000 € pour la tranche 2019.

▪ **REHABILITATION DU LOCAL PEYREFUGUETTE**

La commune souhaite réhabiliter la salle Peyrefuguette. Il s'agit d'un bâtiment préfabriqué, utilisé pour de multiples activités par diverses associations, pouvant accueillir jusqu'à 40 personnes et qui a subi les dommages du temps.

Les travaux nécessitent dans un premier temps la démolition totale du bâtiment, puis dans un second temps des travaux de reconstruction, en respectant non seulement les normes d'accessibilité, mais également en utilisant des matériaux HQE.

Ce lieu permettra de renforcer les capacités d'accueil des associations.

Le coût global de l'opération prévue sur la période 2018/2019 est estimé à 292 000 € HT dont 100 000 € HT pour la tranche 2019.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 38 400 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 156 000 € dont 60 000 € pour la tranche 2019.

▪ CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU GYMNASÉ

La commune envisage la construction d'un troisième gymnase afin d'augmenter l'offre de créneaux d'utilisation des équipements sportifs déjà surchargés.

Le projet prévoit la construction d'une aire d'évolution multisports, de tribunes, de rangements, vestiaires et douches, d'un dojo de 300 m², d'une salle d'agrès de 500 m², d'une salle de convivialité, de locaux de rangement et de locaux techniques nécessaires au fonctionnement de l'équipement.

Le coût de l'opération, prévue en 2019 est estimé à 400 000 € HT.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 80 200 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 240 000 €

▪ REAMENAGEMENT DES TERRES BLANCHES

Le quartier des Terres Blanches est situé à proximité du centre-ville et regroupe une crèche, un groupe scolaire, un complexe sportif, une salle des fêtes et deux salles associatives.

La commune souhaite procéder à une réhabilitation énergétique et une requalification des accès pour les personnes handicapées. La zone des Terres Blanches fera également l'objet d'une requalification des cheminements afin de rendre le bâtiment accessible à tous publics.

Le projet respecte les normes réglementaires d'accessibilité.

Le coût de l'opération, prévue en 2019 est estimé à 1 810 000 € HT.

Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 362 000 € de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

La subvention départementale pourrait être fixée à 1 086 000 €

▪ CREATION D'UN ESPACE CULTUREL DANS LA CHAPELLE OECUMENIQUE

Le projet consiste en la transformation de la Chapelle Œcuménique en une salle de spectacle pouvant accueillir entre 80 et 150 personnes. L'espace culturel sera composé d'un hall d'accueil, d'une salle de spectacle avec fauteuils et scène équipée, de loges, d'un espace de stockage technique.

Le coût de l'opération, prévue en 2019 est estimé à 1 321 200 € HT.

Pour ce projet, la commune ne bénéficie pas d'autre subvention. La subvention départementale pourrait être fixée à 792 720 €

Ainsi, le montant total de la tranche 2019 de ce contrat 2017/2019 s'élève à 3 891 200 € HT, conformément à l'annexe 1 qui présente également l'échéancier actualisé. La participation globale du Département pourrait être fixée 2 334 720 € selon le détail indiqué en annexe 1.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental sur l'autorisation de programme 2017-10127W en application de la délibération n° 191 du 17 octobre 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL